



Télétravail : le grand perdant est... le réseau commercial !

Pourquoi signer un accord aussi pauvre ?

LCL, étant la dernière banque à ne pas avoir signé un accord Télétravail, avait l'obligation d'en négocier un rapidement. Mais vos élus Autrement Solidaires ne s'attendaient pas à la signature de l'accord présenté aux trois Organisations Syndicales Représentatives. Certes, nous nous attendions à ce qu'au moins une OS signe, puisque que celle-ci a la fâcheuse habitude de signer tous les accords (sans le vôtre), avant que l'encre utilisée par la Direction ne soit sèche. Mais les deux autres... En attendant, par leurs signatures, vos acquis sociaux chez LCL s'évaporent les uns après les autres. Cet « accord » Télétravail va à l'encontre des attendus de la majorité des salariés du réseau commercial.

Pourquoi mettre à l'écart les salariés du réseau commercial ?

Vos élus AS ont bien conscience que le service client et la satisfaction restent des priorités absolues. Pour autant, pour vos élus AS, la prise en compte de l'aspiration légitime au Télétravail d'une partie de nos collègues est également incontournable. Pour ces raisons, valider 11 jours de Télétravail par an pour le réseau commercial est juste inacceptable. Entre les 2 jours par semaine réclamés par des Organisations Syndicales (ce qui n'était pas réaliste) et les 11 jours par an acceptés par les 3 OSR (sans négociation), il y avait à l'évidence un juste milieu à obtenir. LCL, étant la dernière banque à ne pas avoir encore d'accord Télétravail, elle était dans l'obligation de négocier. Elle n'a pas eu à le faire. Quel paradoxe ! Tous les salariés des Caisses Régionales ainsi que ceux des autres entités du Groupe CASA, ont obtenu, par la négociation, des accords Télétravail respectueux. LCL et les 3 OSR ont, eux, signé à contrecourant et pénalisent ainsi l'ensemble de la force commerciale.

Pourquoi ne pas suivre l'évolution inéluctable du rythme du Télétravail dans les banques ?

La crise sanitaire a accéléré considérablement la modification de l'organisation du travail : aujourd'hui, nous exerçons aussi bien dans les locaux de l'entreprise qu'à domicile. Que LCL le veuille ou non, c'est le sens de l'histoire. D'ailleurs, nous avons tous démontré, au plus fort de la pandémie, que télétravailler chez LCL était possible. Est-il utile de rappeler que 75% des Français souhaitent conserver au minimum un jour de télétravail par semaine, et seule la moitié des Français souhaitent revenir au bureau ? Au moment où le nombre de démissions explose dans notre Entreprise, le Télétravail dans le réseau devient un critère incontournable dans l'esprit des salariés mais aussi dans le choix de nos futurs embauchés que LCL a déjà toutes les peines du monde à recruter. Nos confrères l'ont compris, LCL non (voir verso).

Autrement Solidaires National : Sandra Dellarocca (MED, membre CSEC) 06 78 29 11 14, Pascale Dorche (GPSE, membre CSEC remplaçante), Thierry Cornu (GPNO) 06 64 98 45 24, Isabelle Marro (MED) 06 47 41 91 06, Gilles Bacquet (NO) 06 78 47 48 04, Laurence Bonnat (GPSE) 06 98 43 23 42, Frédéric Bureau (NO) 06 85 03 98 31, Franck Lecomte (NO) 06 80 50 77 55, Sophie Godalisse (MED) 06 62 37 98 73, Sylvie Perron (OUEST) 07 67 17 36 41, Isabelle Joncour-Danel (GPNO) 06 15 46 92 70, Soraya Baali (Siège opérationnel) 07 61 56 36 64, Elisabeth Boeykens-Liger (GSO) 06.15.35.59.92, Isabelle Depecker (EST) 06.07.43.60.70 contact@autrement-solidaires.fr



Que fait la concurrence ?

La très grande majorité de la place bancaire propose des rythmes de télétravail compris entre 2 et 3 jours /semaine. Cela va jusqu'à :

- ♥ 3 j/semaine pour la Caisse des Dépôts, la CNP et la Banque de France.
- ♥ 2,5 j/semaine ou équivalent pour BNP Paribas et Natixis.
- ♥ 2 j/semaine pour les Caisses Régionales du Crédit Agricole, la BPCE, la Société Générale, le Crédit Mutuel Arkea et la Banque Postale.
- ♥ 2 jours/semaine pour la majorité des entités de CASA (sauf LCL)

Le principe d'accorder une indemnisation est désormais la règle pour tous.

LCL et les Organisations Syndicales Représentatives actuelles ont, encore une fois, signé un accord allant à l'encontre de l'attente d'une très grande partie des salariés du réseau LCL. Certains attendaient même le résultat de cette « négociation » pour se positionner sur leur futur chez LCL. Pour vos élus AS, il était une fois de plus possible de faire Autrement en apportant aux volontaires du réseau commercial la possibilité de :

- Continuer de performer tout en télétravaillant plus : 2 jours par mois soit 24 jours par an pour le réseau Retail semblait pour AS une proposition plus respectueuse et « dans le marché ». Ce compromis permettait de tenir compte de la Satisfaction Client mais aussi de la constitution de notre réseau de petites agences.
- Faire des économies de carburant notamment quand ils passent à côté des MSI.
- Eviter des trajets très longs en temps et en distance : bon nombre d'agences ont fermé, augmentant les temps de trajet et les distances domicile/travail de nombreux salariés. Agir en responsabilité permettait de s'attaquer en partie à la pénibilité des trajets et à la fatigue contre-productive.

Le Télétravail dans le réseau sous certaines conditions (contrat de travail, temps de travail, ancienneté, gestion des effectifs...), est Autrement possible. Les salariés du réseau Retail ont prouvé à maintes reprises leur grande capacité d'adaptation. D'ailleurs, l'ensemble des managers sait maintenant très bien gérer cette nouvelle forme d'organisation. Il faut le souligner. LCL ne prône-t-il pas l'autonomie de toutes et tous ? Un vrai accord montrerait une vraie volonté de prise en charge la Qualité de Vie au Travail au moment où les fermetures d'agences génèrent des problèmes de logistique (distance du lieu de travail, places disponibles insuffisantes dans certaines agences).

Il est vraiment temps que, par vos votes en 2023, vous fassiez entrer Autrement Solidaires dans les salles de négociation des accords. Le collectif AS ne négociera que pour vous, rien que pour vous...



Parce que la solidarité n'est plus une option



AS'dhérez !

<https://www.autrement-solidaires.fr>

contact@autrement-solidaires.fr